


AMUNDI ISSUANCE
Rapport annuel 2018

SOMMAIRE

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018	3
2. Rapports du Commissaire aux Comptes	15
3. Déclaration du Directeur Général	38

01

Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Rapport de gestion
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMUNDI ISSUANCE

sur les comptes sociaux au 31 décembre 2018

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

Amundi Issuance a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Amundi Issuance n'a pas émis de titres au cours de l'exercice 2018.

Le montant nominal total en circulation au 31 décembre 2018 s'élève à 24 895 milliers d'euros. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2024 et 2026.

COMPTE DE RESULTAT

Le **résultat d'exploitation** au 31 décembre 2018 ressort avec une perte de 131 milliers d'euros contre une perte de 138 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les produits d'exploitation sont nuls, les charges d'exploitation s'élèvent à 131 milliers d'euros. Ces charges comprennent principalement :

- les honoraires de commissaires aux comptes pour 18 milliers d'euros contre 19 milliers d'euros au 31 décembre 2017,
- les commissions de placement pour 25 milliers d'euros contre 26 milliers d'euros au 31 décembre 2017,
- les commissions de gestion pour 42 milliers d'euros contre 53 milliers d'euros au 31 décembre 2017,
- les commissions de garantie pour 26 milliers d'euros contre 30 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le **résultat financier** est un produit de 128 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre un gain de 147 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Il se compose principalement de :

- Charges nettes d'intérêts courus pour 11 milliers d'euros, dont les intérêts courus à percevoir ou à payer sur les instruments à terme (swaps de performance), sur les actifs de couverture ainsi que sur les titres obligataires.
- Produits nets réalisés pour 150 milliers d'euros, dont :
 - un gain net de 147 milliers d'euros sur les actifs de couverture des titres obligataires,
 - un gain de 619 milliers d'euros sur les instruments à terme (swaps de taux et de performance),
 - une perte de 616 milliers d'euros sur les titres obligataires (coupons versés aux porteurs et moins-value de cession).

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2018 est une perte de 3 milliers d'euros contre un bénéfice de 9 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le **résultat net** ressort en perte pour 3 milliers d'euros contre un gain de 9 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

BILAN

Au 31 décembre 2018, le total du bilan s'établit à 26 905 milliers d'euros contre 28 002 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les postes de l'actif

L'actif se compose principalement :

- des actifs de couverture des titres obligataires émis par AMUNDI ISSUANCE pour 24 895 milliers d'euros,
- des sommes disponibles en banque pour 1 999 milliers d'euros.

Les postes du passif

Le passif se compose principalement :

- des emprunts obligataires pour 24 895 milliers d'euros,
- du poste factures non parvenues pour 38 milliers d'euros,
- des capitaux propres qui s'établissent à 1 969 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Mouvement de la période	31/12/2018
Capital social	2 000			2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	0	0,4		0,4
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	2			2
Report à nouveau	-39	8,3		-31
Résultat de l'exercice	8,7	-8,7	-3	-3
Provisions règlementées	0			0
Distribution de dividendes	0	0		0
Versement de dividendes	0	0		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 972	0	-3	1 969

Le capital social est divisé en 125 000 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2018, il est proposé d'affecter la perte de 3016.67 euros en report à nouveau, celui-ci s'élèvera après affectation à - 33 582,11 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Au 31 décembre 2018, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 24 895 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

Délais de paiement fournisseurs :

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0						0					
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclus	0						0					
Montant des factures exclus												
(C) Délais de paiement de référence utilisées												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR AU 31 DECEMBRE 2018

Il n'y a pas d'événement important postérieur à la clôture du 31 décembre 2018 à signaler.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Amundi Issuance ne devrait pas poursuivre le développement de son activité d'émission de titres sur l'exercice 2019.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité d'Amundi Issuance à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit, de contrepartie et de marché, la société utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir les actifs de couverture.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Amundi Issuance ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance détient 99.99 % des actions.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2018 12	31/12/2017 12	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-3 016,67	8 695,08	-21 141,62	-14 014,63	-3 669,52
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	-3 016,67	8 695,08	-21 141,62	-14 014,63	-3 669,52
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,02	0,07	-0,17	-0,11	-0,03
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,02	0,07	-0,17	-0,11	-0,03
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L.225-37 du Code de Commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'administration	
AMUNDI ISSUANCE	Président du Conseil d'administration	
AMUNDI AUSTRIA GmbH (absorbée le 01/05/2018) *	Vice-Chairman of the Supervisory Board	
LRP	Administrateur	
dnA	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Issiaka BERETE

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général et Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Claire CORNIL

Société	Fonction	Représente
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Pierre BOSIO

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE *	Directeur Général et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS *	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS *	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE *	Directeur Général Délégué	
LRP *	Administrateur	
Amundi Real Assets Company - ARAC	Administrateur	
ANATEC *	Censeur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Béatrice PAILLOLE

Société	Fonction	Représente
AMUNDI ISSUANCE *	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS *	Directeur Général Délégué	
LCL EMISSIONS *	Directeur Général Délégué	
AMUNDI FINANCE *	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Issiaka BERETE

Administrateurs

Madame Claire CORNIL

Monsieur Frédéric FOUQUET

Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES,
représenté par Madame Claire ROCHAS

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 29 mars 2018

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
 - Rapport de gestion
 - Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Conseil d'Administration du 29 juin 2018

- Renouvellement du programme d'émission d'obligations

Conseil d'Administration du 26 juillet 2018

- Démission de Madame Béatrice PAILLOLE de ses fonctions de Directeur Général
- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2018.

Conseil d'Administration du 31 août 2018

- Nomination de Monsieur Issiaka BERETE en qualité de Directeur Général
- Cooptation de Monsieur Issiaka BERETE en qualité d'Administrateur de la société
- Proposition de soumettre à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la ratification de la cooptation de Monsieur Issiaka BERETE
- Démission de Monsieur Pierre BOSIO de ses fonctions de Directeur Général Délégué

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 20 mars 2019

- Renouvellement du programme d'émission d'obligations
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
 - Rapport de gestion
 - Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, nous devons rendre compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant au moins un mandat dans une société, contrôlée par la Société ou qui la contrôle, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Nous devons indiquer également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

A ce titre, nous vous informons que la Société n'a versé ni rémunération, ni avantage en nature, ni jetons de présence à ses mandataires sociaux au cours de l'année 2018. De plus, aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de la Société.

Certains mandataires sociaux exercent un mandat dans une société, contrôlée par la Société ou qui la contrôle, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Cependant la rémunération qu'ils perçoivent de la part de cette société n'est pas liée à leur mandat mais à leur activité principale en tant que salariés du groupe Amundi et plus largement du groupe Crédit Agricole S.A., actionnaire indirect principal de la Société. Ils reçoivent, à ce titre, une rémunération et des avantages conformes aux grilles de classification en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Conformément à la politique interne du groupe Crédit Agricole S.A. relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux au sein des sociétés cotées du groupe Crédit Agricole S.A., Amundi ne communique pas cette rémunération et ces avantages à ses filiales.

02

Rapport• du Commissaire aux Comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

Amundi Issuance
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Amundi Issuance

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Amundi Issuance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Issuance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur, prévues par les dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester l'exactitude et la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Rochas'.

Claire Rochas

AMUNDI ISSUANCE

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2018
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé	I			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL II	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Autres créances	71		71	4
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	24 912	-77	24 835	26 006
Disponibilités	1 999		1 999	1 993
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL III	26 982	-77	26 905	28 002
Frais émission d'emprunts à étaler	IV		0	
Primes rembours des obligations	V	0	0	0
Ecarts de conversion actif	VI		0	
TOTAL GENERAL (I à VI)	26 982	-77	26 905	28 002

BILAN PASSIF

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	2 000
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours)	2	2
Report à nouveau	-31	-39
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3	9
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		
TOTAL I	1 969	1 972
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL III	0	0
DETTES		
Autres emprunts obligataires	24 895	25 988
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38	39
Autres dettes	3	3
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL IV	24 936	26 030
Ecarts de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	26 905	28 002

Résultat de l'exercice en centimes **-3 016,67**

Total du bilan en centimes **26 904 555,86**

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Autres produits			0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		I	0	0
Autres achats et charges externes			131	138
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Autres charges			0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		II	131	138
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-131	-138
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			886	907
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			21	11
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	907	918
Dotations financières aux amortissements et provisions			77	
Intérêts et charges assimilées			701	770
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				1
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	778	771
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			128	147
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-3	9
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		VII		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IX		
Impôts sur les bénéfices		X		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			907	918
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			910	909
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			-3	9

HORS BILAN (en liste)

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Swaps actions (*)	24 895	25 988
Swaps de taux	0	0
TOTAL DES SWAPS	24 895	25 988
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties reçues	0	0
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES	0	0
Garanties reçues d'Etablissements de Crédit	24 895	25 988
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	24 895	25 988

(*) Au 31 décembre 2018, la juste valeur nette des swaps actions est en moins-value de 807 milliers d'euros.

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs de l'exercice

Amundi Issuance n'a pas émis de titres au cours de l'exercice 2018.

La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 1 968 551,36 euros au 31 décembre 2018 contre 1 971 568,03 euros au 31 décembre 2017.

L'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2018 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de 8 695,08 euros en report à nouveau pour 8 260,33 euros (pour le porter à 30 565,44 euros), et à la réserve légale pour 434,75 euros (soit 5% de 8 695,08 euros).

Le résultat au 31 décembre 2018 est une perte de 3016,67 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2018 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Les comptes tels que présentés ont été établis dans le contexte du programme multi-émetteur d'AMUNDI.

Principes généraux

La présentation des états financiers d'AMUNDI ISSUANCE est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 (qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan comptable général), ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter de
Règlement ANC n°2017-01 relatif au PCG concernant le traitement comptable des opérations de fusion et assimilées.	30/12/2017	2018
Règlement 2018-01 relatif au changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur	20/04/2018	2018
L'application de ces nouveaux règlements ci-dessus ne concernent pas Amundi ISSUANCE sur la période 2018.		

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Instruments Financiers à terme

Les IFT (instruments financiers à terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par Amundi Issuance sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes d'Amundi Issuance.

Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

Intégration fiscale

AMUNDI ISSUANCE est depuis le 1^{er} janvier 2015 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

Régime des sociétés mères

AMUNDI ISSUANCE fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

Composition du capital social

Le capital de AMUNDI ISSUANCE est composé exclusivement de 125 000 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Néant.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31/12/2018.

Provisions

Au 31 décembre 2018 une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est constatée pour 77 milliers d'euros. (Tableau 1 – Provisions)

Emprunts et dettes financières (Tableau 2 – Etats des échéances des créances et des dettes)

Au 31 décembre 2018, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 24 895 milliers d'euros.

L'échéance des EMTN en circulation est comprise entre 2024 et 2026.

Charges à payer (Tableau 3 – Détail des charges à payer)

La rubrique est composée du poste factures non parvenues pour 38 milliers d'euros, des charges à payer concernant les engagements sur les swaps pour 3 milliers d'euros.

Produits à recevoir (Tableau 4 – Détail des produits à recevoir)

Les créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 3 milliers d'euros et d'un appel en garantie pour la dépréciation des obligations pour un montant de 67 milliers d'euros.

Avals, cautions et garanties

Les engagements de garanties reçues d'AMUNDI FINANCE (le garant) sont les sommes dues par l'émetteur AMUNDI ISSUANCE, en principal et intérêts en vertu de toutes souches de titres, en cas de déficit des flux financiers des instruments de couverture ou du produit issu de leur réalisation.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Capitaux propres (Tableau 5 – Variation des capitaux propres)

Tableau de financement (Tableau 6 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 7 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des instruments de couverture des émissions de titres obligataires.

Elles sont composées de placement en obligations (Crédit Agricole) pour 24 895 milliers d'euros.

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décompose en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 24 895 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi sur les actifs de couverture.
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 24 895 milliers d'euros.

Tableau 1 - PROVISIONS

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2018

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL I				
TOTAL II				
Autres prov. pour dépréciation	0	77	0	77
TOTAL III	0	77	0	77
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
- d'exploitation		0	0	
Dont dotations et reprises - financières		77	0	
- exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Tableau 2 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2018

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Débiteurs divers (dont pension titres)	71	71	
	TOTAUX	71	71	0

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires	24 895			24 895
	Fournisseurs, comptes rattachés	38	38		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	Autres dettes (pension titres)	3	3		
	TOTAUX	24 936	41	0	24 895

Tableau 3 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2018

Charges à payer	Montant
40800000 Fourn. - fact. non parvenues	14
40800009 Fourn. - fact. non parvenues GL	23
46869999 charges à payer - swap	3
Situation à la clôture de l'exercice	41

Tableau 4 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2018

Produits à recevoir		Montant
46879999	Produits à recevoir / Swap	3
46870900	Pdt à recevoir_appel en garantie	67
Situation à la cloture de l'exercice		71

Tableau 5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2018

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 972
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		1 972
	En moins	En plus
Variations du capital		0
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		-3
SOLDE	0	-3
Situation à la cloture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		1 969

Tableau 6 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2018

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	74	9
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières			Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Rembourst dettes financières	1 093		Augmentation dettes financières		7 055
TOTAL EMPLOIS	1 093		TOTAL RESSOURCES	74	7 064
RESSOURCE NETTE	1 019		EMPLOI NET		7 064
Variation du fonds de roulement net global					
			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation					
- Stocks et en-cours					
- Avances et acomptes versés sur commandes					
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances					
Variations des dettes d'exploitation					
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes					
TOTAUX EXPLOITATION			0	-1	
A VARIATION NETTE EXPLOITATION				-1	7
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs					
Variations des autres créditeurs					
TOTAUX HORS EXPLOITATION			0	-67	
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION				-67	-4
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT				-68	3
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités					
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque					
TOTAUX TRESORERIE			-1 087		
C VARIATION NETTE TRESORERIE				1 087	-7 067
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE				1 019	-7 064

Tableau 7 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2018

Dénomination sociale - N°Siren - Siège social			Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	784 608 416	12 place des etats-unis 92127 MONTRouGE CEDEX	SA	8 599 311	68%
AMUNDI	314 222 902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	504 261	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur document de référence disponible :

-Pour Crédit Agricole sur le site internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

-Pour AMUNDI sur le site internet : <http://legroupe.amundi.com>

Amundi Issuance

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG et Autres



Amundi Issuance

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Amundi Issuance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 29 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Claire Rochas

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI ISSUANCE
Société Anonyme
Au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 235 442 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 28/03/2019



Issiaka BERETE
Directeur Général

MENTIONS LEGALES

AMUNDI ISSUANCE
90, Boulevard Pasteur
75015 Paris
Société Anonyme au capital de 2 000 000 euros
529 235 442 RCS Paris